

12 novembre 2004

Vol. 17 – N° 46

Sommaire

Fièvre catarrhale du mouton en Croatie : découverte sérologique chez un bovin sentinelle	335
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : rapport de suivi n° 31	336
Morve aux Emirats Arabes Unis : dans un établissement d'isolement post-importation (rapport de suivi n° 1)	339
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique : rapport de suivi n° 7	340
Fièvre aphteuse au Brésil : virus de sérotype C (rapport final)	341
Influenza aviaire hautement pathogène en Thaïlande : chez des félins dans un zoo (rapport de suivi n° 3)	341

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN CROATIE Découverte sérologique chez un bovin sentinelle

(Date de la précédente découverte sérologique de fièvre catarrhale du mouton en Croatie signalée à l'OIE : mai 2004).

(Date du dernier foyer de fièvre catarrhale du mouton [maladie] en Croatie signalé à l'OIE : décembre 2001).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 5 novembre 2004 du Docteur Mate Brstilo, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la forêt, Zagreb :

Date du rapport : 5 novembre 2004.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la détection : 28 octobre 2004.

Foyers :

Localisation	Nombre
comté de Dubrovnik (Dubrovačko-Neretvanska), village de Mlinišće (dans l'est du pays)	1

Description de l'effectif atteint : l'animal séropositif est une vache de race Holstein-Frisonne âgée de 4 ans. Elle est demeurée dans le même élevage depuis sa naissance et elle est mise au pâturage en toutes saisons.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	6	1*	0	0	0
ovi	170	0*	0	0	0
cap	30	0*	0	0	0

* absence de signes cliniques de la fièvre catarrhale du mouton

Diagnostic : depuis le 15 avril 2004, le troupeau de bovins sentinelles faisait l'objet de contrôles sérologiques réguliers (deux fois par mois) pour évaluer l'activité du virus de la fièvre catarrhale du mouton. Tous les bovins de ce troupeau s'étaient avérés négatifs jusqu'à ce que, fin octobre, une vache présente un résultat positif.

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic : Institut vétérinaire croate (laboratoire régional), à Split.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuve cELISA⁽¹⁾.

Source de l'agent / origine de l'infection : recherches en cours.

Mesures de lutte :

- zonage ;
- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage.

(1) cELISA : ELISA « par compétition »

*
* *

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE
Rapport de suivi n° 31

Traduction d'informations reçues les 8 et 12 novembre 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

Terme du rapport précédent : 29 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [45], 327, du 5 novembre 2004).

Terme du présent rapport : 12 novembre 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province d'AngThong, district de Muang	1
province d'AngThong, district de Pa Mok	4
province d'AngThong, district de Pho Thong	4
province d'AngThong, district de Sarmko	2
province d'AngThong, district de Viset Chai Chan	9
province d'Ayuthaya, district d'Uthai	1
province de Bangkok, district de Nongjorke	1
province de Chachoengsoa, district de Ban Pho	2
province de Chachoengsoa, district de Sanamchai Khet	2
province de Chainat, district de Manorum	1
province de ChaiyaPhum, district de Khon Sawan	1
province de ChanthaBuri, district de Soidao	1
province de KamphaengPhet, district de Bungsaemakee	1
province de KamphaengPhet, district de Lan Krabu	2

Localisation (suite)	Nombre (suite)
province de KamphaengPhet, district de Muang	1
province de KanchanaBuri, district de Tah Maka	1
province de LopBuri, district de Ban Mi	1
province de LopBuri, district de Chai Badan	1
province de LopBuri, district de Khok Samrong	4
province de LopBuri, district de Muang	1
province de NakhonPathom, district de Don Tum	1
province de NakhonPathom, district de Kamphaeng Saen	1
province de NakhonRatchaSima, district de Dan Khun Tot	1
province de NakhonRatchaSima, district de Muang	1
province de NakhonRatchaSima, district de Prathai	3
province de NakhonRatchaSima, district de Sung Noen	1
province de NakhonSawan, district de Banphot Phisai	1
province de NakhonSawan, district de Chumsaeng	2
province de NakhonSawan, district de Lat Yao	6
province de NakhonSawan, district de Takhli	1
province de NakhonSiThammarat, district de Cheeryai	1
province de NakhonSiThammarat, district de Parkpanang	1
province de NonthaBuri, district de Bang Kroi	1
province de NonthaBuri, district de Bang Yai	1
province de NonthaBuri, district de Muang	2
province de NonthaBuri, district de Pak Kret	1
province de Pattani, district de Kokepho	1
province de PhetchaBun, district de Muang	1
province de PhetchaBun, district de Nong Phai	2
province de Phetchaburi (PhetBuri), district de Cha-Am	2
province de Phetchaburi (PhetBuri), district de Muang	1
province de Phichit, district de Bang Mun Nak	2
province de Phichit, district de Bungnangrang	1
province de Phichit, district de Dong Charoen	2
province de Phichit, district de Pho Thale	2
province de Phichit, district de Taphan Hin	1
province de PhitsanuLok, district de Bang Krathum	1
province de PhitsanuLok, district de Bang Rakam	1
province de PhitsanuLok, district de Phrom Piram	1
province de SaraBuri, district de Phra Phutthabat	1
province de SiSaket, district de Muang	1
province de Sukhothai, district de Ban Dan Lan Hoi	1

Localisation (suite)	Nombre (suite)
province de Sukhothai, district de Sawankhalok	6
province de SuphanBuri, district de Bang Pla Ma	2
province de SuphanBuri, district de Doemabang Nangbuat	2
province de SuphanBuri, district de Don Chedi	2
province de SuphanBuri, district de Muang	5
province de SuphanBuri, district de Sam Chuk	1
province de SuphanBuri, district de Si Prachan	1
province de SuphanBuri, district de Song Phinong	2
province de SuphanBuri, district d'U Thong	1
province d'UbonRatchaThani, district de Kirngnai	1
province d'UbonRatchaThani, district de Najareaw	1
province d'UbonRatchaThani, district de Sirinthon	1
province d'UbonRatchaThani, district de Tan Sum	1
province d'Uthai Thani, district de Nong Chang	1
province d'Uttaradit, district de Phi Chai	3
Total	117

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : volailles indigènes, canes pondeuses, canards à l'engrais, poulets de chair, poules pondeuses, coqs de combat, cailles et autres oiseaux.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	# 91 262	# 3 877	# 3 877	# 87 385	0

Total incomplet

Mesures de lutte :

- dépistage ;
- mise en interdit des exploitations atteintes ;
- abattage sanitaire ;
- zonage ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays.

Du 1^{er} au 31 octobre 2004 le département du développement de l'élevage a mené une surveillance active à travers tout le pays. Toutes les suspicions ont fait l'objet d'une destruction immédiate des oiseaux sans attendre la confirmation en laboratoire.

La vaccination demeure interdite.

*
* *

MORVE AUX ÉMIRATS ARABES UNIS
Dans un établissement d'isolement post-importation (rapport de suivi n° 1)

Traduction d'informations reçues le 8 novembre 2004 du Docteur Khalfan Abdulaziz Alsuwaidi, directeur général du service des ressources animales, ministère de l'agriculture et de la pêche, Dubai :

Terme du rapport précédent : 25 septembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [42], 299, du 15 octobre 2004).

Terme du présent rapport : 8 novembre 2004.

Dans l'établissement où des chevaux avaient été trouvés infectés, d'autres épreuves de fixation du complément ont été effectuées, et toutes ont fourni des résultats négatifs. Cependant, un cheval dont l'état se dégradait mais qui ne présentait pas de signe clinique particulier de morve, a été abattu préventivement. Son autopsie a révélé des lésions au niveau des poumons, des reins, de la rate et des vaisseaux lymphatiques des membres postérieurs.

Suite à la découverte de ce cas, tous les chevaux de cet établissement ont été abattus et leurs cadavres ont été incinérés. Il a été procédé à un nettoyage complet, avec désinfection, et à la destruction des litières et du fourrage. Cet établissement restera vide pendant au moins deux mois puis sera à nouveau désinfecté avant toute réintroduction d'équidés.

Dans le second établissement, les sept chevaux importés restants ont été soumis à l'épreuve de malléation sous-cutanée (malléine fournie par l'Institut central de contrôle et de recherche vétérinaire de Turquie). Un cheval a réagi positivement au test ; les autres chevaux n'ont pas présenté de réaction significative.

Ces sept chevaux ont été abattus. L'autopsie a révélé, chez cinq de ces chevaux, des lésions évoquant la morve, sur différents organes. Ces lésions étaient peu nombreuses et relativement peu étendues. L'isolement et la confirmation du micro-organisme impliqué sont en cours.

Des tests à la malléine sont en cours sur les autres chevaux du même établissement. Des prélèvements de sang ont été effectués avant l'administration de la malléine et de nouveaux prélèvements seront effectués dans 14 jours. Une décision sera bientôt prise concernant le sort réservé à ces animaux.

Tous les chevaux des installations atteintes restent en isolement et les restrictions de déplacement restent en vigueur.

Le Laboratoire central de recherche vétérinaire de Dubai contactera d'autres laboratoires dans le monde qui effectuent des tests de la morve dans le cadre d'échanges internationaux, dans le but d'effectuer des tests d'assurance qualité et de mettre au point une épreuve sérologique plus sensible.

*
* *

STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Rapport de suivi n° 7

Traduction d'informations reçues le 8 novembre 2004 du Docteur Peter Fernandez, administrateur associé du service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire, département fédéral de l'agriculture (USDA), Washington :

Terme du rapport précédent : 21 septembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, **17** [40], 286, du 1^{er} octobre 2004).

Terme du présent rapport : 26 octobre 2004.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
Etat du Colorado, comté d'Adams	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de Boulder	14 exploitations
Etat du Colorado, comté de Douglas	1 exploitation
Etat du Colorado, comté d'El Paso	2 exploitations
Etat du Colorado, comté de Fremont	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de Jefferson	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de La Plata	4 exploitations
Etat du Colorado, comté de Larimer	10 exploitations
Etat du Colorado, comté de Mesa	3 exploitations
Etat du Colorado, comté d'Otero	2 exploitations
Etat du Colorado, comté de Routt	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de Teller	1 exploitation
Etat du Colorado, comté de Weld	12 exploitations
Total	53 exploitations

Aucun nouveau foyer n'a été détecté au Nouveau-Mexique ni au Texas entre le 22 septembre et le 26 octobre 2004.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
equ	546	66	0	0	0
bov	792	10	0	0	0
ovi	24	0	0	0	0
cap	19	0	0	0	0

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- lutte contre les vecteurs invertébrés ;
- mise en interdit des élevages atteints ;
- contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- surveillance.

**FIÈVRE APHTEUSE AU BRÉSIL
Virus de sérotype C (rapport final)**

Traduction d'informations reçues le 11 novembre 2004 du Docteur Jorge Caetano Junior, directeur du département de protection animale, ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, Brasília :

Terme du rapport précédent : 30 septembre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [41], 291, du 8 octobre 2004).

Terme du présent rapport : 11 novembre 2004.

Dans la commune de Careiro da Várzea il a été procédé au recensement de 1 201 fermes, et 70 477 bovins et 4 448 buffles ont été vaccinés contre la fièvre aphteuse par le service vétérinaire officiel.

Une enquête épidémiologique a été effectuée dans les fermes de la commune et des communes voisines, un historique des sorties d'animaux sensibles à destination de la zone du foyer a été dressé, et plus de 17 000 animaux ont été examinés sans que l'on trouve d'animaux présentant des signes cliniques évocateurs d'une maladie vésiculaire.

Le 30 octobre 2004, après la fin des activités de surveillance sanitaire, les restrictions concernant la sortie d'animaux sensibles à la fièvre aphteuse, de leurs produits et de leurs sous-produits ont été levées. Pour introduire dans la commune des animaux sensibles à la fièvre aphteuse, deux vaccinations au moins sont nécessaires.

*
* *

**INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN THAÏLANDE
chez des félins dans un zoo (rapport de suivi n° 3)**

Traduction d'informations reçues le 12 novembre 2004 du Docteur Yukol Limlamthong, directeur général du département du développement de l'élevage, ministère de l'agriculture et des coopératives, Bangkok :

Terme du rapport précédent : 29 octobre 2004 (voir *Informations sanitaires*, 17 [45], 326, du 5 novembre 2004).

Terme du présent rapport : 12 novembre 2004.

Aucun cas de morbidité ou de mortalité n'a été observé chez aucune espèce du zoo depuis le 28 octobre 2004.

Le groupe de tigres exposés au risque a de nouveau reçu un traitement antiviral (oseltamivir) pendant cinq jours consécutifs. Le médicament, caché dans un morceau de viande, a été administré deux fois par jour (matin et soir) selon la posologie suivante : pour un poids corporel inférieur à 60 kg : 75 mg/animal/prise ; pour un poids corporel égal ou supérieur à 60 kg : 150 mg/animal/prise.

Les fournisseurs des lots de poulet (carcasses et poulets entiers) suspecté d'être contaminé sont entendus par la police.

*
* *

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.